



La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°142 - 08 décembre 2025

A LA UNE



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
10 DÉCEMBRE 2026

Élections professionnelles : lancement de la première phase en vue du scrutin 2026

Le CDG29 lance la première étape des élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026. Les collectivités doivent recenser leurs effectifs au 1er janvier 2026 et transmettre leurs certificats administratifs avant le 15 janvier.

[En savoir +](#)



Les dates des ateliers de recherche d'emploi 2026 sont connues !

Que vous souhaitiez créer un CV impactant, préparer un entretien ou optimiser vos outils de candidature, l'équipe du service évolution professionnelle vous propose cinq ateliers essentiels pour booster votre parcours.

[En savoir +](#)

EN BREF

Veille RH

Exception à l'application du jour de carence

Il existe une exception à l'application du jour de carence pour un congé de maladie accordé à une agente après sa déclaration de grossesse et avant le début de son congé de maternité. Aucune autre condition, que celle tenant à ce que l'arrêt de travail intervienne entre la déclaration de grossesse et le congé de maternité, n'a été fixée par le législateur. Cet arrêt de travail ne saurait donc justifier l'application d'un jour de carence par l'employeur.

[Décision du Défenseur des droits 2025-198 du 10 novembre 2025](#)

Droit à la protection fonctionnelle

Aucune disposition ne prévoit que le fonctionnaire doit être avisé, lors de sa convocation ou pendant la séance du conseil de discipline, de la possibilité qu'ont les membres de ce conseil de proposer toute sanction sans être tenus par celle envisagée par l'employeur. De plus, il n'est pas obligatoire que l'agent

soit mis à même, si le conseil de discipline propose à l'autorité compétente une sanction plus sévère, de présenter des observations sur cette proposition avant que cette autorité ne statue.

[Conseil d'Etat, 25 novembre 2025, n°495929](#)

CET d'un agent public décédé

En l'absence de texte permettant d'écartier certains héritiers de la notion d'ayants droit au sens du décret n°2002-634 du 29 avril 2002, et en l'absence de conjoint successible, d'enfants et de descendants de ces derniers et de père et de mère, appelés à lui succéder, les droits acquis au titre du compte épargne-temps d'un agent public décédé en activité semblent pouvoir bénéficier à ses frères et sœurs.

[Réponse ministérielle DAJ A4 n° 2025-007558](#)

Exclusion temporaire justifiée

Le fait qu'un agent ait reproduit la signature du directeur adjoint de son établissement puis ait utilisé de manière frauduleuse un tampon portant le nom et le grade de ce directeur, afin de s'accorder une autorisation d'absence pour congé de formation professionnelle, qui lui avait été refusée par sa hiérarchie, justifie la sanction d'exclusion temporaire d'une durée de deux ans.

[CAA Marseille, 24 octobre 2025, n°24MA02392](#)

Cumul d'activités non autorisé

Confronté au refus d'un agent de communiquer les revenus issus d'une activité privée lucrative non autorisée, un employeur a obtenu du juge une injonction obligeant l'agent à transmettre ses bilans comptables pour cinq exercices. Cette décision rappelle la règle du non-cumul lucratif fixée par l'article L123-1 du CGFP et le droit pour l'administration de pouvoir, en cas de violation, recouvrer les rémunérations indûment perçues en application de l'article L123-9 du CGFP. En cas de nécessité, elle peut saisir le juge des référés pour obtenir les documents comptables permettant d'établir le titre exécutoire.

[TA Clermont-Ferrand, 3 octobre 2025, n°2502595](#)

LE CDG ET VOUS



Contribuez à notre enquête sur l'usage de l'Intelligence Artificielle

L'IA fait progressivement son entrée dans les services publics. Le Centre de Gestion lance une enquête afin de mieux comprendre vos usages, vos attentes et vos besoins. Quelques minutes suffisent pour y répondre.

[En savoir +](#)



Premiers secours : nos agents intérimaires se forment

Dans le cadre de son engagement pour la sécurité et la formation, le service intérim a organisé une formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) destinée à ses agents intérim, le 26 novembre dernier.

[En savoir +](#)



Donnez votre avis sur l'Observatoire régional de l'emploi

L'Observatoire régional de l'emploi public territorial se transforme pour mieux répondre à vos besoins. Avant la clôture de l'enquête, le 9 décembre, prenez quelques minutes pour partager vos attentes et orienter nos futurs travaux.

[En savoir +](#)

[**> Toutes nos actualités**](#)

Le CDG recrute

- Médecin de santé au travail (F/H)

[Consultez nos offres](#)

L'apprentissage recrute

[Consultez les offres d'apprentissage](#)

Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site emploi-territorial.fr

Le service intérim recrute

- Gestionnaire RH (F/H) – Secteur de Brest
- Responsable voirie (F/H) – Secteur de Quimper
- Chargé d'exploitation des Unités de Valorisation Energétique et Organique des Déchets (F/H) – Secteur de Cornouaille

[Postuler à notre service intérim sur le site DEN.bzh](#)

CONCOURS ET EXAMENS

CALENDRIER

[Consultez le calendrier des concours et examens professionnels du Grand Ouest](#)

AVIS DE CONCOURS & EXAMENS

[Consultez le détail des avis de concours et examens professionnels](#)

LES RÉSULTATS

[Consultez les résultats](#)

AGENDA DU MOIS



Club RH : la promotion interne en pratique

Jeudi 11 décembre 2025

Relecq-Kerhuon

Dans le cadre de la préparation de la campagne de promotion interne 2026, le Centre de Gestion du Finistère vous propose un nouveau rendez-vous du Club RH. Trois temps d'échanges sont programmés pour vous accompagner dans la saisie et la sécurisation de vos dossiers.

[En savoir +](#)

Élections municipales 2026 : réunions d'information sur l'organisation du scrutin !

Mardi 16 décembre 2025

CDG29 - Quimper

À l'approche des élections municipales de 2026, nous vous accompagnons dans la préparation de cet événement majeur avec trois réunions d'information dédiées à l'organisation du scrutin.

[En savoir +](#)

[**> Tout l'agenda**](#)



Centre de Gestion du Finistère
7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex
www.cdg29.bzh
cdg29@cdg29.bzh
02 98 64 11 30

[Se désabonner](#)